

COMMUNE DE SAINT ANDRE DU BOIS

Séance du 28 juillet 2020

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 21/07/2020 <i>L'an deux mille vingt et le vingt-huit juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Pascale GUAGNI-LE MOING</i>
Présents : 10	
Votants: 11	Présents : Aurore CASTAGNET, Dominique GONCALVES, Pascale GUAGNI-LE MOING, Cécile JOLY, David LABESQUE, Aurélien LAURENT, Franck LORENZON, Arnaud MAUBARET, Sébastien RUSCH, Céline TRÉJAUT
Pour: 11	
Contre: 0	Représentés: Émilie SACRISPEYRE par Pascale GUAGNI-LE MOING
Abstentions: 0	Excusés:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Aurore CASTAGNET

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - st_andre_du_bois - DE_2020_024

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de **86 183.28**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	15 064.55
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	17 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	71 118.73
Résultat cumulé au 31/12/2019	86 183.28
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	86 183.28
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	42 998.11
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	23 987.67



* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)

19 197.50

B.DEFICIT AU 31/12/2019

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Pascale GUAGNI-LE MOING



RF
SOUS PREFECTURE DE LANGON
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/08/2020
033-213303670-20200728-DE_2020_024-DE

COMMUNE DE SAINT ANDRE DU BOIS

Séance du 28 juillet 2020

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 21/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-huit juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Pascale GUAGNI-LE MOING

Présents : 10

Votants: 11

Présents : Aurore CASTAGNET, Dominique GONCALVES, Pascale GUAGNI-LE MOING, Cécile JOLY, David LABESQUE, Aurélien LAURENT, Franck LORENZON, Arnaud MAUBARET, Sébastien RUSCH, Céline TRÉJAUT

Pour: 11

Contre: 0

Représentés: Émilie SACRISPEYRE par Pascale GUAGNI-LE MOING

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Aurore CASTAGNET

Objet: Vote du budget primitif - st_andre_du_bois - DE_2020_023

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Saint Andre du Bois,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Saint Andre du Bois pour l'année 2020 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 269 859.30 Euros

En dépenses à la somme de : 1 269 859.30 Euros



D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	85 050.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	186 772.00
65	Autres charges de gestion courante	106 462.31
66	Charges financières	3 006.50
022	Dépenses imprévues	5 840.82
023	Virement à la section d'investissement	24 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 753.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		420 884.63

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	35 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	15 335.00
73	Impôts et taxes	243 222.70
74	Dotations et participations	88 562.00
75	Autres produits de gestion courante	18 938.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	629.43
002	Résultat de fonctionnement reporté	19 197.50
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		420 884.63

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	824 122.34
16	Emprunts et dettes assimilées	24 222.90
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	629.43
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		848 974.67

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	371 167.00
16	Emprunts et dettes assimilées	294 604.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 463.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	66 985.78
021	Virement de la section de fonctionnement	24 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 753.00



001	Solde d'exécution sect° d'investissement	67 001.89
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		848 974.67

ADOpte A LA MAJORITE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Pascale GUAGNI-LE MOING



RF SOUS PREFECTURE DE LANGON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/08/2020 033-213303670-20200728-DE_2020_023-DE

Conseil municipal du 28 juillet 2020 :

Délibérations et validations :

Validation du devis du Pont du Galouchey, maçonnerie TISSIER (inscrit au budget)

Validation du devis du tracteur New Holland Chambon (inscrit au budget)

Validation d'une somme de 4800 € pour trouver un utilitaire (inscrit au budget), les achats seront effectués par les élus volontaires, le temps de trouver un utilitaire intéressant

En complément de l'ordre du jour :

Demande de dos d'âne sur la route de Redeuil différée, afin de porter la réflexion sur un projet global de sécurisation des routes communales, il s'agira donc d'un projet à plus long terme qui prendra en compte les différentes demandes.

Le nom de « la Feuille » a été validée pour le bulletin municipal

Entretien des terrains en friche : une information préventive sera communiquée sur « la Feuille »

Attribution des commissions CDC :

CDCsud Gironde	P Guagni	C Tréjaut	A Castagnet	C Joly	É Sacrispeyre	D Labesque	S Rusch	A Maubaret	F Lorenzon	D Goncalvès	A Laurent
Bureau	x	x									
conseil communautaire	x	x									
finances	x	x			x		x				
économie	x					x		x			
urbanisme	x		x					x			x
communication, culture	x								x	x	
environnement	x					x					x
gens du voyage	x		x	x							
mobilité	x		x						x	x	
petite enfance, enfance jeunesse	x			x	x						

La Maiade aura lieu le 5 septembre 2020, suite à l'après-midi des associations, sous réserve d'acceptation de la sous-préfecture.

FIN de la séance 23H30

Le Maire
Pascale GUAGNI-LE MOING



ARRETE ET SIGNATURES

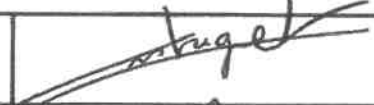



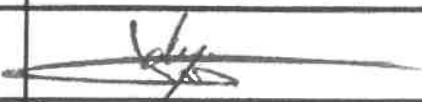

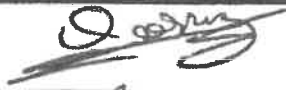




Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES Pour : 11
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de la convocation : 21 Juillet 2020

Présenté par Madame Pascale GUAGNI-LE MOING, Maire,
 A Saint-André du Bois, le 28 Juillet 2020
 Madame Pascale GUAGNI-LE MOING, Maire,

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire
 A Saint-André du Bois, le 28 Juillet 2020

Les membres :

CASTAGNET Aurore	
GONCALVES Dominique	
GUAGNI-LE MOING Pascale	
JOLY Cécile	
LABESQUE David	
LAURENT Aurélien	
LORENZON Franck	
MAUBARET Arnaud	
RUSCH Sébastien	
SACRISPEYRE Emilie	
TRÉJAUT Céline	

RE
 SOUS PREFECTURE DE LANGON
 Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 10/08/2020
 033-213303670-20200806-AR_2020_17-BF

Certifié exécutoire par Madame Pascale GUAGNI-LE MOING, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication le _____



A Saint-André du Bois, le 28/07/2020

Le Maire
Pascale GUAGNI-LE MOING